

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du MARDI 16 OCTOBRE 2012**

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 09/10/2012  
Date d'affichage : 09/10/2012

L'an deux mille douze, le MARDI 16 OCTOBRE, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Dominique JOCKUM, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER, M. Gérard JEHANNE.

Excusés : Mme Anne-Marie BELIARDE ayant donné procuration à M. Richard MAURY,  
Mme Valérie SABOUROUX ayant donné procuration à Mme Janine KERSPERN,  
M. Claude HAMEL ayant donné procuration à M. André LETELLIER

Absents : M. Joël THOMASSE, et M. Claude PERONNE

Secrétaire de séance : M. André LETELLIER

**Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**Appel de candidatures de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un Marché Public à Procédure Adaptée pour la construction d'une agence postale**

Monsieur le Maire expose le projet de construction d'un bâtiment, rue de Barbières, qui devra comporter :

- au rez-de-chaussée : une agence postale communale, un local DAB, et deux locaux à usage commercial ou locatif.
- à l'étage : 3 ou 4 appartements type T2, T3.
- un sous-sol ouvert.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 600 000 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de faire un appel à la concurrence sous forme de procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un bâtiment communal, rue de Barbières dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

**Propositions d'achats de terrains par l'intermédiaire du notaire de la commune**

**Acquisition de divers terrains à Thaon :**

Monsieur le Maire expose divers projets d'acquisition de terrains à Thaon. Afin de pouvoir faire des offres d'achat aux propriétaires, Monsieur le Maire propose de fixer un prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ décide de fixer le prix d'achat des terrains comme suit :
  - terrains situés en zone agricole : 2 € le m<sup>2</sup> (deux euros le mètre carré)
  - terrains situés en zone constructible : 6 € le m<sup>2</sup> (six euros le mètre carré)
- ❖ autorise Monsieur le Maire à faire les offres d'achat qui en résultent. Maître Rodolphe PEAN, Notaire à Creully, sera chargé de prendre contact avec les propriétaires concernés.

### **Acquisition d'un terrain Place Louis XIV à Thaon :**

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'une partie d'un terrain situé Place Louis XIV à Thaon, cadastré AB n°148, pour une superficie de 10 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra d'élargir le trottoir.

Le prix convenu avec les Consorts LHOMME, propriétaires, est de 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir une partie de la parcelle actuellement cadastrée AB 148, pour une superficie de 10 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts LHOMME, au prix de 1 € symbolique (un euro).
- décide de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette acquisition,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

### **Acquisition d'un terrain rue de Bombanville à Thaon :**

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'un terrain situé rue de Bombanville à Thaon, cadastré ZD n°140, d'une superficie de 107 m<sup>2</sup>.

Le prix convenu avec Monsieur Jean-Louis LAURENT, propriétaire, est de 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZD 140, d'une superficie de 107 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean-Louis LAURENT, au prix de 1 € symbolique (un euro).
- décide de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette acquisition,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

### **Acquisition d'un terrain rue du Bissonnet à Thaon :**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un terrain situé rue de Bissonnet à Thaon, cadastré AC n°606, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra l'élargissement du bas de la rue du Bissonnet.

Le prix convenu avec Monsieur Didier CONNAN, propriétaire, est de 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée AC n°606, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Didier CONNAN, au prix de 1 € symbolique (un euro).
- décide de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette acquisition,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

### **Accord de l'Agence Routière Départementale pour l'interdiction poids lourds de la RD 170 par le CD 22**

Monsieur le Maire informe que l'Agence Routière Départementale a donné son accord pour interdire la circulation aux poids lourds de plus de 3 T 5, sur la partie de la route départementale n°170 située entre la RD 22 et la RD 83.

Le devis des panneaux nécessaires à la matérialisation de cette interdiction s'élève à 1 024.84 € TTC.

### **Compte-rendu du conseil communautaire d'Orival**

Le Conseil Communautaire réuni le 15 octobre dernier ne s'est pas prononcé sur la mise en place de la redevance incitative proposée par le SIDOM. Il estime que le système proposé n'est pas satisfaisant.

### **Convention ANTARGAZ**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention établie par la société ANTARGAZ pour la mise à disposition à titre gracieux d'un terrain communal pour l'installation d'une citerne gaz destinée à alimenter les logements Logipays, place des Bleuets.

Le Conseil Municipal estime que les conditions financières ainsi que les clauses de sortie ne sont pas favorables à la commune et qu'elles doivent être revues.

Un courrier sera adressé à Monsieur Lebarbier, Directeur du département « concession » du Syndicat SIGAZ auquel la commune adhère, afin qu'il analyse cette convention.

## AFFAIRES DIVERSES

- Nouveau : cours de Full Contact (ados et adultes) le jeudi de 19 h à 20 h 30 dans les locaux de l'école maternelle à Thaon.
- Concert à l'église de Thaon : dimanche 28 octobre 2012, La Chorale de l'Association Espace 14 de Caen propose : Haëndel, Mozart, Rossini, Gounod, Offenbach et quelques autres. Entrée libre participation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à 21 heures trente minutes.